

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
13/12/2022

Date de la séance :
19/12/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 83
Nombre de votants : 92

Objet :

URBANISME

Approbation
du PLUi
du Sud-Ouest Amiénois

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le 26-01-2022
et sa mise en ligne
le 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à neuf heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au cinéma le Trianon à Poix-de-Picardie sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du treize décembre 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, MARTIN Christophe, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, GLORIEUX Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURES James, SINOQUET Céline, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, WURMSER Marc, HUYON Jean-Luc, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, VILTART Vincent, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, GREVIN Cécile, LEFEBVRE Grégory, BLAMPOIX Christophe, HOUAS Jean-Claude.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LENOIR Jacques (suppléant de PIZZAFERRI Nathalie).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : PRAT Philippe (pouvoir à MALIVOIR Marcel), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à BEAUCOURT Céline), VAQUER Florence (pouvoir à SIMON André), ROUX Alain (pouvoir à FROIDURE James), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BOURGOIS Nicolas (pouvoir à de MONCLIN Arnaud).

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, PADE Laurence, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, QUEVAUVILLERS Louis, BULCOURT Marc, TAVERNE Roger, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, RENAUX Jean-Michel, VAN OOTEGHEM Clarisse, CHOPIN Jean-Pierre, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUFOUR Guy, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, CAULIER Amaury, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VUE Fabrice, DESMAREST Olivier, BLONDIN David, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : MOUTON Valérie.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que l'élaboration du PLUi de la CCSOA a été prescrite en décembre 2013 par la communauté de communes du Sud-Ouest amiénois. Les grandes étapes de son élaboration ont été les suivantes :

- le groupement de prestataires piloté par AUDDICE a été recruté et les réunions de travail ont débuté au second semestre 2015 ;
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été débattu par le conseil communautaire du Sud-Ouest amiénois en juin 2018 ;
- le projet a ensuite été arrêté en décembre 2019 puis en mars 2021 et enfin en juillet 2021 suite à l'avis défavorable de plusieurs communes ;
- la consultation des personnes publiques associées et des collectivités voisines demandeuses, de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de l'Autorité environnementale a eu lieu à l'automne 2021 ;
- l'enquête publique s'est déroulée du 14 juin au 15 juillet 2022 ;
- les avis émis sur le projet par des communes, par des personnes publiques associées, par la CDPENAF et par l'Autorité environnementale, les observations émises lors de l'enquête publique et le rapport de la commission d'enquête ont fait l'objet d'une présentation synthétique lors de la conférence des maires de la CC2SO le 21 novembre dernier.

La prise en compte de ces avis et observations et la concertation avec les communes qui a suivi ont entraîné un certain nombre de changements dans le projet de PLUi arrêté en juillet 2021. Le projet de PLUi soumis à approbation est consultable via le lien suivant :

[Dossier soumis a approbation - Fichiers - ownCloud \(aduga.org\)](#) (identifiants : **pluisoa - 80gaccsoa**).

L'assemblée est invitée à :

- Approuver le plan local d'urbanisme intercommunal du Sud-Ouest amiénois ;
- Abroger les cartes communales de Bougainville, Briquemessnil-Floxicourt, Bussy-les-Poix, Courcelles-sous-Moyencourt, Fluy, Fresnoy-au-Val, Fricamps, Lachapelle, Lafresguimont-Saint-Martin, Lignières-Châtelain, Liomer, Oissy, Saint-Germain-sur-Bresle, Thieulloy-l'Abbaye et Villers-Campsart.

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération d'arrêt du projet de PLUi le 5 juillet 2021 ;

Vu les avis sur le projet de communes du Sud-Ouest amiénois ;

Vu la consultation des personnes publiques associées, de la CDPENAF et de l'Autorité environnementale et les avis émis sur le projet ;

Vu le rapport, l'avis et les conclusions de la commission d'enquête publique ;

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire après en avoir délibéré par **59 voix POUR, 4 voix CONTRE et 10 ABSTENTIONS**,

- **APPROUVE** le plan local d'urbanisme intercommunal du Sud-Ouest amiénois ;
- **ABROGE** les cartes communales de Bougainville, Briquemessnil-Floxicourt, Bussy-les-Poix, Courcelles-sous-Moyencourt, Fluy, Fresnoy-au-Val, Fricamps, Lachapelle, Lafresguimont-Saint-Martin, Lignières-Châtelain, Liomer, Oissy, Saint-Germain-sur-Bresle, Thieulloy-l'Abbaye et Villers-Campsart.

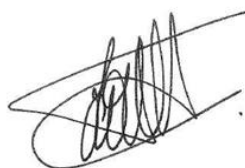
L'entrée en vigueur du PLUi interviendra après sa transmission à l'Etat, l'affichage de la présente délibération à la CC2SO et à chaque mairie du Sud-Ouest amiénois et la publication de la mention de cet affichage dans un journal.

Le dossier du PLUi peut être consulté sur les sites Internet www.cc2so.fr et www.geoportail-urbanisme.gouv.fr ainsi qu'au siège de la CC2SO et en mairies du Sud-Ouest amiénois.

Fait et délibéré en séance,
Le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Valérie MOUTON



Le Président
Alain DESFOSSÉS



ARRETE portant mis à jour du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Sud-Ouest amiénois

Le Président de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) ;

vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'urbanisme et notamment son article R153-18 ;
- le PLUi du Sud-Ouest amiénois approuvé le 19 décembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

Le plan local d'urbanisme intercommunal du Sud-Ouest amiénois est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, sont ajoutés dans les annexes du PLUi :

- les servitudes d'utilité publique et les bois/forêts relevant du régime forestier ;
- la délibération de la CC2SO instaurant un droit de préemption urbain applicable dans le Sud-Ouest amiénois ;
- le plan de délimitation du périmètre de la zone d'aménagement concerté de la Mine d'or ;
- la délibération de la commune de Fresnoy-au-val y définissant des secteurs différenciés du taux de la taxe d'aménagement ;
- l'arrêté préfectoral définissant les périmètres des secteurs soumis à prescriptions d'isolement acoustique au voisinage des infrastructures de transports terrestres ainsi que les prescriptions applicables ;
- les zones d'assainissement collectif ou d'assainissement non collectif et les schémas des réseaux d'assainissement ;
- les secteurs d'information sur les sols.

Article 2 :

Le PLUi mis à jour est consultable au siège de la communauté de communes et dans les mairies du Sud-Ouest amiénois ainsi que sur le Géoportail de l'urbanisme (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) et sur le Internet de la communauté de communes (www.cc2so.fr).

Fait à Poix-de-Picardie.

Le président,

Signé électroniquement par
Alain DESFOSSES



Le 8 décembre 2023

Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

01/07/2025

Date de la séance :

07/07/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 108
Nombre de votants : 115

Objet :

URBANISME

Approbation
de la modification N°1
du PLUi
du Sud-Ouest Amiénois.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1^{er} juillet 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lylane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. **96**

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). **12**

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). **7**

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLET Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno. **32**

Secrétaire de séance : BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'initié fin 2024, ce projet de modification (simplifiée) a fait l'objet d'une consultation de l'Autorité environnementale début 2025, puis des personnes publiques associées et des communes du Sud-Ouest amiénois en début du printemps, avant d'être mis à la disposition du public.

Le projet porte sur plusieurs dispositions des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du règlement (*partie graphique et partie écrite*) du PLUi :

- assouplissement et clarification du recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U, notamment en cas d'isolation thermique par l'extérieur ;
- clarification des types d'équipements d'intérêt collectif et services publics autorisés en zone agricole ;
- réduction du recul minimal des constructions par rapport aux voies publiques en zone agricole ;
- interdiction de l'aménagement de logements dans les zones d'activités (zone UF) ;
- clarification des exigences relatives à la production de logements dans les OAP "de projet urbain" (et dans la partie écrite du règlement) ;
- élargissement des sous-destinations autorisées en secteur naturel d'équipements publics (Ne) et ajout d'un secteur à Bergicourt ;
- modification des limites du secteur Np (*piscicultures*) à Airaines ;
- désignation de bâtiments pouvant changer de destination en zone naturelle ou agricole à Airaines, Brocourt et Fourcigny ;
- création d'emplacements réservés à Méricourt-en-Vimeu et à Villers-Campsart et suppression d'un autre à Thieulloy-la-Ville.

Tous ces changements seraient sans incidence sur la consommation foncière.

Conformément à la délibération du 7 avril 2025, le projet de modification a été mis à disposition du public sur Internet ainsi qu'au siège de la CC2SO et en mairies d'Airaines et d'Hornoy-le-bourg, du 9 mai au 10 juin. Une seule observation a été faite, émanant de la Pisciculture d'Airaines, qui demande une légère modification du périmètre du secteur Np la concernant.

Par ailleurs, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et des communes du Sud-Ouest amiénois, plusieurs avis ont été reçus :

- une demande de la mairie de Poix-de-Picardie pour que soient précisées les modalités d'aménagement en plusieurs phases des secteurs couverts par des OAP de projet urbain ;
- une demande du maire de Molliens-Dreuil que soit modifiée la formulation du point du règlement relatif au recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U pour permettre l'isolation par l'extérieur, afin de tenir compte du cas des maisons implantées avant le PLUi et ne respectant pas le recul en question ;
- un avis favorable de la Chambre d'agriculture de la Somme sous réserve de la suppression du recul minimal par rapport aux voies publiques imposé aux constructions en zone agricole ;
- des avis favorables du groupe SNCF, du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, de l'Etat (sous réserves de consulter la CDPENAF sur l'élargissement des sous-destinations autorisées en zone Ne, et de préciser la superficie des emplacements réservés).

Aussi il est proposé de faire évoluer marginalement le projet de modification en :

- complétant la rédaction des OAP de projet urbain afin de clarifier les modalités d'aménagement des sites en plusieurs phases et ainsi d'éviter les difficultés d'interprétation lors de la préparation des autorisations d'urbanisme par le service instructeur ;
- modifiant la rédaction de la disposition du règlement relative au recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U en cas d'isolation thermique par l'extérieur, afin d'élargir cette possibilité à un maximum d'habitations ;
- modifiant les limites du secteur naturel de pisciculture à Airaines, sans que cela n'entraîne de consommation foncière supplémentaire, afin de permettre la mise aux normes et l'évolution de l'entreprise.

La suppression du recul par rapport aux voies publiques imposé aux constructions en zone agricole ne serait pas retenue car elle pourrait dans certains cas poser des problèmes de sécurité routière.

Par ailleurs, la superficie des deux emplacements réservés créés a été ajoutée dans le rapport de présentation du PLUi et la CDPENAF sera consultée.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'urbanisme, notamment son article L153-47 ;
- les avis reçus sur le projet et l'observation émise lors de la consultation du public ;
- le projet de modification annexé ;

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **91 voix POUR, 1 CONTRE** (WARNAULT Jack) et **20 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MISSIAEN Maryse, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, DEVERITE Françoise, VANHONSEBROUCK Thierry, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, MOREL Claude, MOUTON Valérie, DUFEUILLE Martine, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, de BEAUFORT Jean, BRUTELLE Hervé, RIMBERT Patrick)

- **ARRÊTE** le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois ;
- **APPROUVE** la modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois.

Le PLUi actualisé sera disponible sur le site internet de la CC2SO et sur le Géoportail de l'urbanisme.

Le dossier de la modification est consultable au siège de la CC2SO et dans chaque mairie du Sud-Ouest amiénois.

Fait et délibéré en séance,
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Nicolas BOURGOIS



Le Président
Alain DESFOSSES

